



Campagne 2020

Version 20/12/2019



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL RHÔNE-ALPES 2014-2020

MESURE 07.62 RELATIVE A LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION

Ce formulaire de demande d'aide concerne les dépenses réalisées au titre de la protection des troupeaux contre la prédation au cours

de l'année 2020. Il est à adresser (original) à la <u>Direction Départementale des Territoires</u> du département du siège social du demandeur ou, si aucune opération n'est réalisée dans le département du siège social, il est à adresser à la DDT du département où sont localisées les opérations. Plus de précisions peuvent être obtenues dans la Notice relative à ce formulaire (partie 4) ou bien directement auprès d'une DDT. Un demandeur ne peut déposer qu'une seule demande et doit en conservez un exemplaire. Cadre réservé à l'administration Date de réception : __|__|_| | | | N° de dossier OSIRIS : RRHA070620DT0730 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR N° SIRET: | | | | | | (obligatoire) Rappel du N° PACAGE : |__|_|_|_| (facultatif) attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises Taille de l'entreprise Cochez la case appropriée: ☐ moins de 10 personnes et son chiffre n'excède pas 2M€ ☐ moins de 50 personnes et son chiffre d'affaires n'excède pas 10M€ Pour les personnes morales VOTRE STATUT JURIDIQUE : exploitation individuelle, établissement public, GAEC, EARL, SCEA, SARL, SA, SCI, association loi 1901, collectivité, groupement de communes, groupement pastoral, association foncière pastorale, prestataires privés, autres... VOTRE RAISON SOCIALE: VOTRE APPELLATION COMMERCIALE: (le cas échéant) NOM Prénom du représentant légal : | | | | | | | Fonction du représentant (maire, président...): |__|_|_|_| Le nombre d'associés exploitants pour les GAEC : |__|_ Pour les personnes physiques

- Pour les personnes physiques		
Cochez la case appropriée (le cas échéant)□ Madame	☐ Monsieur	
VOTRE NOM : _ _ _ _ _ _ _		
VOTRE NOM D'USAGE : _ _ _ _ _ _ _		
Votre PRENOM : _ _ _ _ _ _ _		
Votre Date de naissance : _	_	

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse : permanente du demandeur	
Code postal : _ _ _	Commune :
2 : _ _ _ _	Téléphone portable professionnel (facultatif): _ _ _ _ _
N° de télécopie (facultatif): _ _ _ _	Courriel (facultatif) :

COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDÉ

□ Vous avez un compte bancaire unique ou plusieurs comptes bancaires pour le versement des aides. La DDT connaît ce(s) compte(s) et en possède le(s) RIB. Veuillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de la présente aide :
N° IBAN
□ Vous avez choisi un nouveau compte bancaire : veuillez remplir les coordonnées ci-dessus et joindre obligatoirement un RIB.
CARACTÉRISTIQUES DU PROJET
CARACTÉRISTIQUES DU PROJET
Êtes-vous membre/adhérent d'une entité collective souscrivant à cette aide ? □ oui □ non
Si oui, nom de l'entité collective signataire ou du bénéficiaire du contrat (et n° SIRET et/ou PACAGE le cas échéant) :
Si vous participez à un regroupement de troupeaux hors structures collectives pour mettre en place le dispositif de protection, précisez le(s) noms de(s) autres éleveurs participant à ce regroupement :
Les territoires couverts par le projet se situent-ils dans plusieurs départements ? □ oui □ non
Si oui précisez le(s) département(s) :
L'aide est attribuée par troupeau, défini comme l'ensemble des animaux détenus en propriété ou pris en pension pour la période de pâturage par le demandeur pour l'année en cours.
Veuillez compléter les pages suivantes en y détaillant la présentation du projet de protection du troupeau.

Présentation du projet de protection (1/5)

1. DESCRIPTION DU TROUPEAU ET DU MODE DE CONDUITE

L'aide est attribuée par bénéficiaire pour un troupeau, défini comme l'ensemble des animaux détenus en propriété ou pris en pension par le demandeur pour l'année en cours. Le dispositif se décline en fonction du mode de conduite prépondérant du troupeau, de sa taille et de la durée de pacage dans les zones soumises à

un risque de prédation.				
4.4. California da Ironana				
1.A - Catégorie de troupeau Nombre maximal d'animaux compo	ocant la troupeau qui cerent (dátanus an 2020 sur una	náriodo d'au moins 45	iours consécutifs et pour
lesquels des moyens de protection sero	nt mis en œuvre :	, dont nombre d'animal	ux pris en pension :	
En cas de prise en pension, nombre jours consécutifs et pour lesquels des				e période d'au moins 90
Les animaux pris en compte sont :				
populations) ou établie sur la – Les ovins et caprins de moi pâturage de la campagne pré – Les ovins et caprins détenus	d'un an figurant sur la déclar a base de la demande d'aide au ns d'un an figurant sur la dé écédente. en pension par le demandeur es animaux détenus en pensior	ux ovins et, pour les capri claration de transhumand sur une période d'au mo	ns, de la demande d'aide au ce ou sur le cahier d'agnel ins 90 jours consécutifs. Ce	ux caprins. age, à défaut, le cahier de atte durée est ramenée à 45
, , , , , , , , , , , , , , , , ,				, ,
Catégorie selon la taille du troupea	au: □ < à 150 □ 151 à	450 □ 451 à 1200	□ 1201 à 1500	□ > à 1500
Type de troupeau : 🗆 ovin	□ caprin	□ viande	□ laitier	
Les plafonds de dépenses éligibles so particuliers, l'existence de plusieurs trou d'orientation économique du troupeau (votre DDT, qui déterminera si la re Le cas échéant, indiquer si plusieurs troupeau (Pour tous les demandeurs veuil	upeaux pourra être reconnue p (un troupeau laitier et un troup econnaissance de plusieurs oupeaux peuvent être distingue	oour un même demandeur peau allaitant par exemple troupeaux distincts es és et leur nombre (à rem	r sur la base de critères d'éle e). Il convient dans ce ca st pertinente.	oignement géographique ou as de vous rapprocher de
Si vous prenez des troupeaux en chargiles documents attestant de la prise en c	e pour la période concernée p		écisez les différents éleveu	rs et joindre à la demande,
Nom et prénom de l'éleveur (y compris le demandeur) ou de la structure propriétaire des animaux et n° PACAGE le cas échéant	Commune du siège d'exploitation des éleveurs	Code Postal	Nombre de têtes d'ovins ou caprins de plus d'un an	Nombre de têtes d'ovins ou caprins de moins d'un an
Demandeur:				
1 P - Modo do conduito própor	adárant du troupoau			
1.B - Mode de conduite prépor Indiquez le mode de conduite prépo		ı (une seule coche possibl	e) pour l'année 2020 :	
☐ Parcs ☐ Gardiennage	☐ Mixte	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	,.	
Pour connaître les caractéristiques de c		ortez-vous à la notice joint	te au présent formulaire.	

Présentation du projet de protection (2/5)

2. SCHÉMA DE PROTECTION DU TROUPEAU

Lors du dépôt du présent formulaire de demande de subvention, vous devez impérativement **joindre le <u>schéma de protection du troupeau</u>** ciaprès complété.

Le schéma de protection doit indiquer avec précision la **localisation des différents lots d'animaux composant le troupeau** durant toute la période de pâturage, et les **options de protection mises en œuvre pour chaque lot** sur chaque secteur de pâturage. Le cas échéant, les lots d'animaux non protégés sont également renseignés.

Options de protection :

- 1 Gardiennage renforcé / surveillance renforcée
- 2 Chiens de protection
- 3 Investissements matériels (parcs électrifiés)
- 4 Analyse de vulnérabilité
- 5 Accompagnement technique
- Si votre troupeau pâture 30 jours cumulés ou plus (non forcément consécutifs) en cercle 0 et / ou 1, vous devez mettre en place **au moins deux options de protection, parmi 1 à 3, pour chaque lot d'animaux à protéger** durant toute la période de pâturage.
- Si votre troupeau pâture 30 jours cumulés ou plus en cercles 0, 1 et 2, mais moins de 30 jours cumulés en cercle 0 et / ou 1, vous devez mettre en place au moins une option de protection parmi les options 2 et 3 pour chaque lot d'animaux à protéger durant toute la période de pâturage.
- Si votre troupeau pâture 90 jours cumulés ou plus en cercles 0, 1, 2 et 3, mais moins de 30 jours cumulés en cercle 0, 1 et 2, vous pouvez mettre en place les **options 2 et 5 pour chaque lot d'animaux** à protéger durant toute la période de pâturage.

Pour davantage de précisions quant aux engagements à respecter pour chaque option, référez-vous à la notice.

Il est recommandé de vous rapprocher de votre DDT pour élaborer le schéma de protection de votre troupeau

Les durées de pâturage décrites dans le schéma de protection servent de support pour calibrer l'engagement financier; elles ne constituent pas un engagement sur les dates d'entrée et de sortie au pâturage. C'est le **cahier de pâturage** daté et signé par le responsable du troupeau, et transmis au service instructeur lors de chaque demande de paiement, qui permettra d'attester du nombre de jours réellement passé en cercles 0, 1, 2 et 3.

Lors du contrôle sur place, la vérification portera sur la mise en œuvre effective du nombre minimal d'options (1 ou 2 options en fonction du nombre de jours pâturés en cercles 0, 1, 2 et 3) pour chaque lot d'animaux à protéger au pâturage.

Si vous choisissez de ne pas protéger l'intégralité de votre troupeau, le schéma de protection doit clairement indiquer les lots d'animaux protégés et les lots d'animaux non protégés.

Si certains lots d'animaux sont déclarés non protégés, c'est-à-dire que le nombre minimal d'options de protection n'est pas respecté pour l'ensemble de la période de pâturage, ils ne sont pas comptabilisés pour déterminer la taille du troupeau.

Commentaires:

Vous pouvez apporter ci-dessous tous les éléments que vous jugerez utiles à la bonne compréhension du tableau de présentation du projet de protection, par exemple : précisions sur votre mode de conduite, constitution des lots, description si plusieurs orientation économiques etc.

Présentation du projet de protection du troupeau (3/5)

1/ Si le troupeau pâture sur une unité pastorale située en totalité ou en partie en cœur de parc national ou en réserve naturelle nationale, bien distinguer le nombre de jours passés sur cette estive, du nombre de jours passés sur d'autres estives (prévoir une ligne spécifique).

2/ Garde ou surveillance : précisez si surveillance (Sur) ou gardiennage (Gard) et

précisez si effectué par un berger (B), un aide-berger (AB) ou l'éleveur berger (EB) ou un prestataire (P)

P)

exemple si gardiennage par un éleveur :: Gard/ EB

3/Protection en journée : si utilisation de parcs indiquez par :

PP : usage d'un parc de pâturage électrifié, en place de façon permanente sur la période

PM : usage d'un parc de pâturage électrifié mobile

4/ Protection la nuit : mise en œuvre du regroupement nocturne indiquer par :

PR F : usage d'un parc de regroupement fixe, électrifié, utilisé pour le regroupement nocturne quotidien

PR M : usage d'un parc de regroupement mobile, électrifié, utilisé pour le regroupement nocturne quotidien

B : regroupement quotidien du troupeau en bergerie

Le regroupement nocturne doit toujours être associé à un autre moyen de protection

5/ Indiquez NP dans les cases moyens de protection si le troupeau n'est pas protégé

2. SCHÉMA DE PROTECTION DU TROUPEAU (Compléter plusieurs tableaux si pas assez de lignes)

Lot d'animaux :	Périoo pâtu	de de rage			Préciser si	Cocher si unités		Effectif	animaux	Moyens de	protection m	is en œuvre (5))
Descriptions (stades physiologiques ou numéro)	Date de début	Date de fin	Nombr e de jours	Commune(s)	cercle 0 cercle 1 cercle 2 ou cercle 3	pastorales en cœur de parcs ou réserve naturelle nationale	vastorales en cœur dits et/ou n° d'îlots PAC dits et/ou ne photographie aérienne le cas échéant (1)	Animaux de plus d'1 an	Animaux de moins d'1 an	Garde (G) ou surveillance (S) (2)	Nombre de chiens de protection	Parcs électrifiés en journée (3)	Regroupem ent nocturne (4)

Présentation du projet de protection du troupeau (4/5)

3. DÉPENSES ENVISAGÉES POUR LESQUELLES UNE AIDE EST DEMANDÉE

Sur la base des informations renseignées dans le schéma de protection du troupeau, indiquez ci-après les options de protection pour lesquelles vous demandez une aide et le montant des dépenses envisagées.

3.A - Gardiennage/Surveillance renforcé(e)

Vous pouvez bénéficier d'un taux d'aide majoré à 100 % pour les dépenses liées au gardiennage/surveillance renforcé en cœur de parc national et dans les réserves naturelles nationales. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de ce taux, cocher ci-dessous :

☐ Je ne souhaite pas bénéficier ce taux d'aide majoré

☐ Gardiennage/surveillance effectué(e) par un salarié

			Hors	cercle 0	En	cercle 0	Membre
Nom et prénom de l'intervenant ⁽¹⁾	Fonction de l'intervenant (berger/aide berger)	Coût par mois ⁽²⁾ (a)	Nombre de mois de gardiennage (b)	Montant prévisionnel total en € (a)x(b)	Nombre de mois de gardiennage (c)	Montant prévisionnel total en € (a)x(c)	d'un GP (si oui cochez la case)
Total des dépenses prévues				(1)		<mark>(2)</mark>	

⁽¹⁾ Si le nom n'est pas connu, indiquer le niveau de qualification (par exemple berger ou premier berger); le nom sera alors communiqué au service gestionnaire dès que possible.

(2) Montant prévisionnel pour des salaires : salaire brut (congés payés compris) + charges patronales, au prorata du temps passé à l'action.

☐ Gardiennage/surveillance effectué(e) par prestation de service

	Coût par mois ou		rs cercle 0		cercle 0	Membre	Dovis joint(s)
Nom de l'entreprise ou de la structure émettrice du service ou Nom du membre du GP*	28,30 €/j si membre du GP * (a)	Nombre de mois ou jours de gardiennage (b)	Montant prévisionnel total en € ⁽³⁾ (a)x(b)	Nombre de mois ou jours de gardiennage (c)	Montant prévisionnel total en € ⁽³⁾ (a)x(c)	d'un GP (si	Devis joint(s) (si oui cochez la case et indiquez le n° de devis)
Total des dépenses prévues			(3)		(4)		

⁽³⁾ Pour les prestataires veuillez inscrire le montant sollicité basé, le cas échéant, sur le devis fourni avec la demande. Inscrivez le montant hors taxes, sauf si vous produisez une attestation des services fiscaux de non-deductibilité de la TVA. Dans ce cas, inscrivez le montant TTC.

☐ Gardiennage effectué par l'éleveur-berger

Nombre de jours de gardiennage/surveillance effectué(e) (a)	Montant forfaitaire journalier en € ⁽⁴⁾ (b)	(5) Montant présenté en € (a) x (b)
	28.30	

⁽⁴⁾ Montant forfaitaire journalier = 28,30 € pris en charge à hauteur de 80 % soit 22,64 € (sauf cas particuliers des cœurs de parcs nationaux et réserves naturelles nationales où le protocole de tir ne peut pas être mis en œuvre, et où la prise en charge s'élève à 100 % pour la protection des troupeaux contre le loup).

^{*} Hors prestation d'une entreprise et lorsque la garde est effectué par les membres du GP la dépenses est plafonnée à 28.30 €/jour.

Présentation du projet de protection du troupeau (5/5)

3.B - Chiens de protection

Identification du chien (n° de puce ou tatouage – à défaut indiquer « Chien 1 », « Chien 2 »)	Forfait d'entretien demandé (815 €/an)	montant onnel (€)	n : montant nnel (€) □TTC	Test de col montant pr □HT	mportement : évisionnel (€)	Devis joint(s) (si oui cochez la case et indiquez le n° du/des devis)
TOTAL des dépenses prévues						

Les **plafonds de dépense** applicables pour le chiens de protection sont les suivants :

- Achat : 375 €/chien au maximum, avec une prise en charge s'élevant à 80 % de la dépense éligible dans la limite du plafond de dépense annuel,
- Entretien : forfait de dépenses de **815 €/chien/an**, avec une prise en charge s'élevant à 80 % de la dépense éligible dans la limite du plafond de dépense annuel,
- Stérilisation : 250 €/chien au maximum, avec une prise en charge s'élevant à 80 % de la dépense éligible dans la limite du plafond de dépense annuel,
- Test de comportement : 500 €/chien au maximum sur la période 2015-2020, avec une prise en charge s'élevant à 100 % de la dépense éligible

3.C - Investissements matériels

Tableau prévisionnel 2020

	Détail des dépenses (clôtures et/ou système d'électrification, etc.)	Quantité	Montant prévisionnel en € ⁽¹⁾ □HT □TTC	Devis joint (si oui cochez la case et indiquez le n° du devis)
☐ Investissements matériels				
	TOTAL	des dépenses prévues		

^{(1):} Veuillez inscrire le montant sollicité basé, le cas échéant, sur le devis fourni avec la demande. Inscrivez le montant hors taxes, sauf si vous n'avez pas la possibilité de déduire la TVA. Dans ce cas, inscrivez le montant TTC et fournissez une attestation de non déductibilité des services fiscaux.

Précisions sur la gestion du plafond pluriannuel des dépenses matériel

Le montant des opérations d'acquisition de matériel qui sera engagé sur ce poste sera déduit du plafond pluriannuel 2015-2020, même si les acquisitions de matériel ne sont finalement pas réalisées.

Pour ce type de dépenses, la prise en charge est de 80 % de la dépense éligible dans la limite du plafond de dépenses pluriannuel 2015-2020 fixé par mode de conduite pour les investissements matériels.

Le plafond de dépenses investissement matériel est pluriannuel (2015/2020), le calcul de vos dépenses éligibles en 2020 tiendra compte des dépenses engagées sur les années précédentes.

Rappel du montant des dépenses engagées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 :...... (voir engagement juridique 2015, 2016 2017, 2018 et 2019)

3.D – Analyse de vulnérabilité et accompagnement technique (voir notice)

		Montant prévisionnel en € □HT □TTC		Devis joint (si oui cochez la case et indiquez le n° du devis)
☐ Analyse de vulnérabilité				
☐ Accompagnement	nbre de jours en formation collective prévu : j x €			
technique	nbre de jours de visites individuelles prévu : j x €			

<u>Précisions sur les dépenses liées à l'accompagnement technique</u>: Pour ce type de dépenses la prise en charge est de 100 % de la dépense éligible dans la limite d'un plafond de dépenses annuel de 2000€, après application des sous-plafonds suivants : conseil individuel, $600 \in \text{par journée}$ de visite sur place ; formation collective, $150 \in \text{par journée}$ de formation.

SYNTHÈSE DES DÉPENSES :

		Montant des dépenses	Taux d'aide	Montant estimé de l'aide
cercle 0	Dépenses gardiennage/surveillance en cœur de parc	Total tableau point 3A (1+3+5)€	100 %	€
Hors co	Dépenses gardiennage/surveillance hors cœur de parc	Total tableau point 3A (1+3+5)€	80 %	€
rcle 0	Dépenses gardiennage/surveillance par un salarié ou prestataire en cœur de parc	Total tableau point 3A (2+4)€	100 %	€
En cercle	Dépenses gardiennage/surveillance par un salarié ou prestataire hors cœur de parc	Total tableau point 3A (2+4)€	80 %	€
	Dépenses chiens de protection* :	Tableau point 3B		
	- Hors test	€	80 %	€
	- Test uniquement	€	100 %	€
	Dépenses investissement matériel*	Total tableau point 3C€	80 %	€
	Dépense analyse de vulnérabilité*	Montant tableau point 3D€	100 %	€
	Dépense accompagnement technique * Formation collective et Visites individuelles	Montant tableau point 3D€	100 %	€
	Montant total estimé des dépenses	€	Montant total estimé de l'aide	€

^{*}des plafonds de dépense sont à appliquer (voir tableau en dernière page)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

□ Je demande (nous demandons) à bénéficier d'une subvention sur les dépenses décrites ci-dessus pour mettre en place la protection de mon troupeau (mes troupeaux).

Financeurs sollicités	Montant en euros
Etat (participation à hauteur de 50%)	€
FEADER (participation à hauteur de 50%)	€
Sous-total financeurs publics	€
Auto-financement	€
Total prévisionnel opération	€

Le taux d'aide public sur les dépenses prévisionnelles éligibles retenues de cette opération peut être selon les dépenses de 80 % ou de 100 %. Le montant de l'aide définitive sera calculée par la DDT après application des plafonds et des taux correspondants aux dépenses et fera l'objet d'un arrêté d'attribution.

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE TIRS POUR DÉFENDRE LES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION DU LOUP

☐ Je demande (nous demandons), en vue de la protection de mon troupeau contre la prédation du loup, une dérogation à effectuer des tirs de défense simple en application de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 ⇒ Compléter l'annexe 1 disponible auprès de votre DDT

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

Pièces			Pièce déjà fournie à la DDT ⁽¹⁾	Sans objet		
a) pour tous les demandeurs						
Exemplaire original du pr						
Si vous demandez une aut						
Attestation de régularité	fiscale des services fiscaux					
Si vous ne pouvez pas réci	upérer la TVA et présentez des factures en TTC, joindre une attestation des services fiscaux de non-déductibilité de la TVA					
Relevé d'identité bancaire	(ou copie lisible) (1)					
Projet d'acquisition de matériel	Devis* pour les parcs et filets électrifiés					
Gardiennage / surveillance par prestation de service	Devis*					
Analyse de vulnérabilité	Devis*					
Accompagnement	Devis*					
technique (les 3 documents sont	Note de présentation de(s) la structure prestataire					
nécessaires)	Descriptif du projet de prestation(visite individuelle) ou/et de formation collective					
	Demande d'aide aux ovins et/ou aux caprins					
	Transhumants : copie de la déclaration de transhumance					
Justificatifs d'effectif animaux	Le cas échéant, le contrat permettant d'attester la prise en pension d'animaux durant la période de pâturage ou autre document jugé équivalent par la DDT					
A défaut, cahier de pâturage de la campagne précédente ou autre document permettant d'attester du nombre d'animaux détenus en propriété ou en pension						
Le cas échéant la DDT pou	rra demander des pièces complémentaires jugées nécessaires à l'instruction du projet					
b) pour une collectivité o	u un établissement public					
Délibération de l'organe con	npétent approuvant le projet et le plan de financement					
c) pour une association						
Arrêté préfectoral d'agréme	nt pour les groupements pastoraux					
Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration en préfecture						
Délibération de l'organe con	mpétent approuvant le projet et le plan de financement					
Statuts approuvés ou dépos	sés de la structure associative					
d) pour une personne morale						
Preuve de la représentation légale ou du pouvoir pour un porteur de projet agissant en qualité de représentant légal ou en vertu d'un pouvoir qui lu est donné (selon les cas : mandat, pouvoir, délibération,)						
Preuve de l'existence légale (extrait K-bis, inscription au registre ou répertoire concerné) (1)						
Présentation de la structure demandeuse (sur la base de documents existants : plaquette, organigramme de présentation la structure qui demande l'aide)						
Si paiement à un tiers personne morale : Délégation de signature le signataire est différent du représentant légal ou pièce d'identité du signataire						
Cas des GAEC : PV de l'assemblée générale traçant entrées / sorties des associés (si les statuts ne sont pas transmis ou ne permettent pas de connaître la liste des associés). Sinon, signature obligatoire de tous les associés						
e) pour une personne ph	ysique					
Copie pièce d'identité						
Certificat d'immatriculation INSEE actualisé ou avis de situation base SIRENE actualisé ou attestation de refus de n° SIRET du Centre de Formalités des Entreprises (CFE)						
Si paiement à un tiers : Mandat ou convention liant l'individu au tiers ou décision administrative ou judiciaire (tuteur, curateur,)						
Si paiement à un tiers personne morale : Délégation de signature si le le signataire est différent du représentant légal ou pièce d'identité du signataire						
* Nombre de devis : si son montant est supérieur à 3000€ pour un même fournisseur vous devez présenter obligatoirement 2 devis et indiquer quel devis vous retenez pour la demande						

(1)Attention: Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDT, de la DRAAF, du Conseil Régional, ou du Conseil général, à condition que vous ayez déjà autorisé explicitement l'administration à transmettre ces justificatifs à d'autres structures publiques, dans le cadre de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide vous concernant. Par exemple: • Pour l'extrait K-bis: il n'est pas à fournir si vous l'avez déjà remis à l'administration après la dernière modification statutaire intervenue. Dans ce cas, merci d'indiquer ici la date d'effet de la dernière modification statutaire . Dans le cas contraire, un K-bis original doit être fourni. • Pour le RIB: il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de l'administration. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).
Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,
☐ j'autorise ☐ je n'autorise pas (2)
l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers
de demande d'aide ou de subvention me concernant. (2) Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple: vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).
ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (cocher les cases nécessaires)
☐ Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides au titre de la protection des troupeaux contre la prédation (plan de financement page 8)
J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :
☐ Respecter les conditions d'éligibilité détaillées dans la notice d'aide jointe au présent formulaire de demande, ☐ Ne pas avoir sollicité pour le même projet / les mêmes investissements, une autre aide que celles indiquées sur le présent formulaire de demande
d'aide, □ L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
☐ Être à jour de mes (nos) obligations, sociales et fiscales,
☐ Le cas échéant, être agréé en qualité de groupement pastoral ou d'association foncière pastorale,☐ Le cas échéant, ne pas avoir souscrit de demande d'aide au titre du gardiennage pour le même troupeau et sur la même période au sein d'une
entité collective, □ Ne pas avoir commencé l'exécution des investissements matériels liés à ce projet avant la date de dépôt de la demande d'aide .
☐ Ne pas avoir sollicité une aide relevant d'un autre dispositif pour les dépenses indiquées dans la présente demande.
Le cas échéant : ☐ Ne pas récupérer la TVA (attestation des services fiscaux de non-deductibilité de la TVA). ☐ Récupérer la TVA
Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :
 A informer la DDT de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet, A permettre / faciliter l'accès à mon exploitation / entreprise / ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant 5 années et à conserver les pièces nécessaires aux contrôles durant cette période, A maintenir en bon état fonctionnel les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter de la date de paiement du solde du dossier,
 A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre de ce projet respecte les normes en vigueur, A maintenir en bon état de santé (identification, vaccination et état physiologique) les chiens pour lesquels une aide est pendant une durée de 5 ans à compter de la date de paiement du solde du dossier, et à assurer leur présence permanence de jour comme de nuit auprès du troupeau,
 A enregistrer les mouvements du troupeau dans le cahier de pâturage, A respecter sur l'ensemble de la période de pâturage les engagements correspondant aux cercles et aux options de protection choisies et indiquées dans le schéma de protection (<i>se référer à la notice pour connaître vos engagements pour chaque option</i>), respecter les obligations de publicité de l'aide FEADER, en application de l'article 13 du règlement (UE) n°808/2014 du 17 juillet 2014, telles que décrites dans le « Kit de publicité FEADER Auvergne-Rhône-Alpes 2014-2020 » présent sur le site https://www.europe-enauvergnerhonealpes.eu/, rubrique Kit communication ou annexé à l'appel à candidatures.
Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irréqularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des
sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.
Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.
Fait à
Signature(s), qualité(s) et état(s) civil(s) du demandeur ou du représentant légal (visé en page 1) ou si GAEC de tous les associés :
signature(s), qualite(s) et était(s) civil(s) du demandeur ou du réprésentant legal (vise en page 1) ou si GAEC de tous les associes.
Cachet du demandeur

Pour information : plafonds de dépense applicables par mode de conduite et par catégorie de troupeau

Les dépenses éligibles dans le cadre du dispositif de protection des troupeaux, qui constituent différentes « options de protection » de la mesure, sont les suivantes :

- 1. Gardiennage renforcé/surveillance renforcée des troupeaux
- 2. Chiens de protection des troupeaux (achat, entretien, stérilisation, test de comportement)
- 3. Investissements matériels (parcs électrifiés)
- 4. Analyse de vulnérabilité
- 5. Accompagnement technique

Si votre troupeau pâture 30 jours cumulés ou plus (non forcément consécutifs) en cercle 1 et / ou 0, vous avez accès à toutes les options de la mesure et vous devez mettre en œuvre **au moins deux des options 1 à 3 pour chaque lot d'animaux** à protéger durant toute la période de pâturage.

Si votre troupeau pâture 30 jours cumulés ou plus en cercles 0, 1 et 2, mais moins de 30 jours cumulés en cercle 1 et / ou 0, l'option 1 ne peut pas être souscrite et vous devez mettre en œuvre **au moins l'une des options 2 et 3 pour chaque lot d'animaux** à protéger durant toute la période de pâturage. L'option 4 peut être souscrite après avis favorable du préfet coordonnateur ou du Ministère en charge de l'agriculture.

Si votre troupeau pâture 90 jours cumulés ou plus en cercles 0, 1, 2 et 3, mais moins de 30 jours cumulés en cercle 0, 1 et 2, vous pouvez mettre en œuvre les **options 2 et 5 pour chaque lot d'animaux** à protéger durant toute la période de pâturage.

Les options 4 et 5 ne peuvent être souscrites seules.

En cercle 2 et 3 l'accompagnement technique (option 4) se limite aux chiens de protection.

En fonction de la durée de pâturage dans les communes en cercles 0, 1 ,2 et 3 des caractéristiques du troupeau, les **plafonds de dépense** suivants s'appliquent :

• Durée de pâturage supérieure ou égale à 30 jours cumulés en cercle 0 et/ou 1

Mode de conduite prépondérant		Parcs	Gardiennage	Mixte
Plafonds de dépense pour les investissements matériels (sur la période 2015-2020)		31 500 €	6 500 €	15 500 €
Plafonds de dépense annuels : gardiennage/surveillance + chiens (achat / entretien / stérilisation)	Jusqu'à 150 animaux	5 000 €	10 000 €	7 500 €
	De 151 à 450 animaux	10 000 €	15 000 €	12 500 €
	De 451 à 1200 animaux	16 000 €	24 000 €	20 000 €
	1201 à 1500 animaux	18 000 €	26 000 €	22 000 €
	Plus de 1500 animaux	22 000 €	32 000 €	27 000 €
Plafond annuel de dépense :	accompagnement technique	que 2000 € (dont maximum :600 €/prestation individuelle journalière et/ou 150 €/ journée en formation colle		€/ journée en formation collective)
Plafond de dépense pour l'analyse de vulnérabilité (sur la période 2015-2020)		5 000 €		
Plafond de dépense pour le to chien de protection (sur la pé		500 €/chien		

Pour le gardiennage renforcé/surveillance renforcée des troupeaux effectué par un salarié ou par prestation de service, le plafond de dépense par berger (ou aide-berger) s'élève à **2 500 €/mois** en modes gardiennage et mixte, et de **1 250 €/mois** en mode parcs. Le plafond de dépenses s'applique au- salaire brut et aux charges patronales.

Durée de pâturage supérieure ou égale à 30 jours cumulés en cercles 0, 1 et 2, mais inférieure à 30 jours cumulés en cercle 1 et/ou 0

Mode de conduite prépondérant		Parcs	Gardiennage	Mixte
Plafonds de dépense pour les investissements matériels (sur la période 2015-202		6 500 €	2 000 €	3 200 €
Plafonds de dépense annuels : chiens (achat / entretien / stérilisation)	Jusqu'à 450 animaux	4 000 €		
	Au-delà de 450 animaux	8 000 €		
Plafond de dépense pour le test de comportement du chien de protection (sur la période 2015-2020)		lu 500 €/chien		
Plafond annuel de dépense : Accompagnement technique		2000 € (dont maximum :600 €/prestation individuelle journalière et/ou 150 €/ journée en formation collective)		

• Durée de pâturage supérieure ou égale à 90 jours cumulés en cercles 0, 1, 2 et 3, mais inférieure à 30 jours cumulés en cercle 0, 1 et 2

Plafonds de dépense annuels : chiens	Jusqu'à 450 animaux	4 000 €	
(achat / entretien / stérilisation)	Au-delà de 450 animaux	8 000 €	
Plafond de dépense pour le test de comportement du chien de protection (sur la période 2015-2020)		500 €/chien	
Plafond annuel de dépense : Accompagnement technique		2000 € (dont maximum :600 €/prestation individuelle journalière et/ou 150 €/ journée en formation collective)	

Dans certains cas spécifiques, les services instructeurs pourront appliquer des majorations aux plafonds de dépense. En cas de cumul de plusieurs modalités spécifiques, les majorations sont calculées sur la base du plafond de dépense initial.

Modalités spécifiques	Plafond de dépense pluriannuel pour les investissements matériels	Plafond de dépense annuel (gardiennage/surveillance + chiens)	Forfait éleveur-berger (EB)
Durée de pâturage en cercle 0 ≥ 90j		Dépenses gardiennage salarié /prestataire non soumises au plafond pendant la durée de pâturage en cercle 0	
Durée de pâturage ≥ 8 mois		Majoration de + 25 %	
Taille du troupeau > 1 500 animaux	Majoration de + 25 %		
Existence de plusieurs troupeaux pour un même bénéficiaire, dans la limite de 3 (hors cas particuliers validés par l'autorité de gestion)		Majoration de + 25 % par troupeau supplémentaire	
GAEC et groupements pastoraux			Possibilité d'octroyer jusqu'à 3 forfaits EB si la situation le justifie, dans la limite du plafond annuel

Pour les troupeaux pâturant en cœur de parc naturel national ou en réserve naturelle nationale, le taux d'aide pour les dépenses liées au gardiennage/surveillance des troupeaux est porté à 100 % pour le nombre de jours effectivement pâturés dans ces zones (concerne uniquement les zones soumises à un risque de prédation par le loup et classées en cercle 1).